

contenu du message

de [redacted]
à enqueteublique.vendee3@orange.fr
date 24/10/18 10:47
objet parc éolien des Marzières
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [courrier_co...pdf \(47,12 ko\)](#)

bonjour,

nous vous transmettons ci-joint notre avis concernant le projet du parc éolien des Marzières

merci de bien vouloir en prendre connaissance

—

Le Moulin de Puyrouzeau
Gîtes et chambres d'hôtes
Puyrouzeau
85210 St Jean de Beugné
www.lemoulindepuyrouzeau.fr



M. ET MME TIJOU Richard et Marlène
Puyrouzeau
85210 Saint Jean De Beugné
lemoulindepuyrouzeau@gmail.com
06.73.35.44.04

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Sainte Gemme La plaine
3 Rue de la Mairie
85400 – Sainte Gemme La Plaine

Le 24 octobre 2018,

Lettre adressée par email

Objet : Courrier d'Observations sur le Registre de l'Enquête Publique concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Centrale du Millard, soutenue par la société VOL-V relative à l'implantation et l'exploitation de 2 parcs éoliens (du Millard et des Marzières) situés sur les communes de Sainte Gemme la Plaine et Saint Jean de Beugné (Vendée).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance des documents du dossier de demande d'autorisation d'exploiter soumis à l'enquête publique, concernant le projet mentionné en objet.

Nous venons d'acquérir l'ancien moulin à eau au lieu dit Puyrouzeau, sur la commune de St Jean de Beugné. Nous avons été charmé par le site, avant d'apprendre qu'un projet éolien était en cours.

Nous souhaitons y installer des gîtes et des chambres d'hôtes. Nous comptons sur la tranquillité et la quiétude du site pour attirer le tourisme dans cette partie oubliée de la Vendée. Mais, le site va être dénaturée par la hauteur de ces éoliennes. Notre inquiétude se porte sur les enjeux financiers de notre projet : les vacanciers ne viendront pas chez nous voir nos éoliennes, mais attendent plutôt un cadre bucolique.

Dans 20 ans, quand les aérogénérateurs seront devenus obsolètes, qu'allons-nous faire des tonnes de béton nécessaire à la construction d'une éolienne ?

La Forêt de Sainte Gemme, où nous allons pour nos balades en famille, est source de repos, et de bien-être, nous sommes très inquiets concernant le bruit que peuvent faire des éoliennes à 600m de la forêt.

Nous sommes également inquiets pour la biodiversité (disparition des oiseaux migrateurs, mouettes, oiseaux de proie et chauve-souris), certes le pourcentage de mortalité est plus faible qu'une ligne haute tension mais pourquoi alourdir le bilan ? ; et pour notre sécurité : les blocs de glace qui s'accumulent au bout des pales seront projetés l'hiver, sur qui et en quelle direction ? Nous ne pourrons plus emprunter les chemins autour de la réserve d'eau.

Après l'accident de l'éolienne de Bouin suite au passage de la tempête Carmen, et sachant que nous sommes dans une zone où les vents peuvent être assez violents (tempête Xynthia par exemple), et assez souvent en hiver, nous craignons pour notre sécurité et celle de nos enfants qui se promènent sur les chemins autour du village.

Nous sommes tout particulièrement sensibles au patrimoine et le projet du parc éolien sera visible depuis plusieurs de nos bâtiments protégés : Église de Sainte Gemme La Plaine, Manoir du Maingreud, , Château de Bessay, Logis du Coteau, Logis de La Chevallerie, La Popelinière, Logis et Jardins Remarquables de Chaligny, et toutes les demeures anciennes chargées de l'histoire de nos familles et qui font le charme de nos paysages de ce Sud Vendée. L'État protège d'un côté un monument en lui imposant de fortes contraintes et d'un autre côté détruit son paysage rural en autorisant des éoliennes de 90m de haut.

Pour ces raisons, nous sommes fermement opposés à ce projet et vous demandons de bien vouloir porter nos observations sur le Registre.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Marlène et Richard TIJOU